

OMPI



LI/A/17/2

ORIGINAL: anglais

DATE: 3 octobre 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA PROTECTION
DES APPELLATIONS D'ORIGINE ET LEUR RÉGISTREMENT INTERNATIONAL
(UNION DE LISBONNE)

ASSEMBLÉE

Dix-septième session (14^e session ordinaire)
Genève, 24 septembre – 3 octobre 2001

RAPPORT

adopté par l'Assemblée

1. L'assemblée avait à examiner les points ci-dessous de l'ordre du jour unifié (document A/36/1): 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 13, 24, 27 et 28.
2. Les rapports sur ces points, à l'exception du point 13, figurent dans le rapport général (document A/36/15).
3. Les rapports sur le point 13 figurent dans le présent document.
4. M. Amor Bouhnik (Algérie) a été élu président de l'assemblée; M. Daniel Hangard (France) et M. Mihály Zoltán Ficsor (Hongrie) ont été élus vice-présidents.

POINT 13 DEL'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

QUESTIONS CONCERNANT L'UNION DE LISBONNE

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents LI/A/17/1 et LI/A/17/1 Add.
6. Les délégations d'Israël, du Mexique et de Cuba sont déclarées en faveur des modifications proposées du règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne. En outre, les délégations du Mexique et de Cuba et (en qualité d'observatrice) la délégation de l'Espagne sont réjouies de l'introduction de l'espagnol comme nouvelle langue de travail dans le cadre de l'Arrangement de Lisbonne. La délégation de l'Espagne a par ailleurs indiqué que cela faciliterait la réflexion sur une éventuelle adhésion de l'Espagne à l'Arrangement de Lisbonne.
7. L'Assemblée a adopté à l'unanimité et avec effet au 1^{er} avril 2002 le règlement d'exécution figurant à l'annexe du document LI/A/17/1, avec les modifications figurant à l'annexe du document LI/A/17/1 Add. et une correction de la version anglaise de l'alinéa 3) de la règle 3 de cette dernière annexe.
8. Le texte approuvé par l'Assemblée figure à l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]